



Le 10 novembre 2015

www.huetax.com

Charges sociales élevées, impôt sur le revenu faible : la France à contre-courant ?

Nos voisins européens pratiquent un impôt élevé mais des charges sociales faibles

Lors de son discours de rentrée, François Hollande l'a promis : un « geste fiscal » sera de nouveau accordé et devrait bénéficier en 2016 à plus de 3 millions de contribuables supplémentaires.

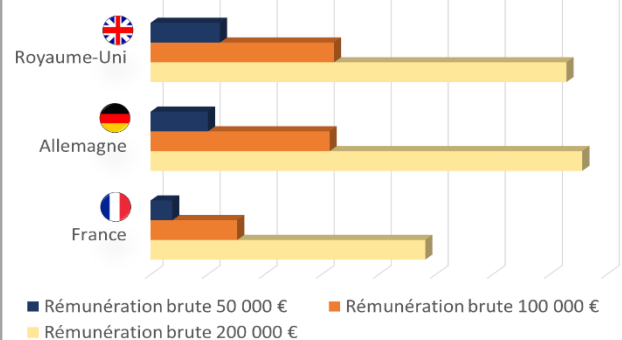
Mais réduire un impôt sur le revenu déjà si faible est-elle la bonne solution alors que le niveau de charges sociales pesant sur les salaires est l'un des plus élevés d'Europe.

Contrairement aux idées reçues, la quasi-totalité de nos voisins européens pratiquent un impôt sur le revenu élevé mais des charges sociales faibles.

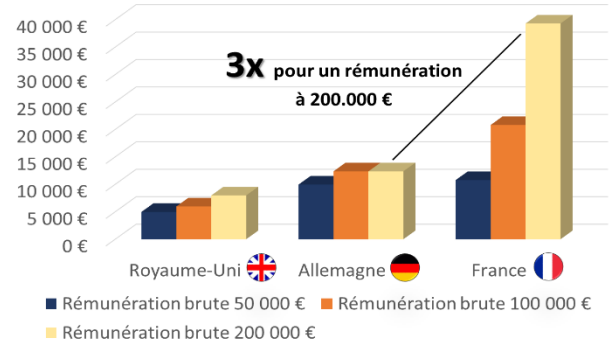
Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Ainsi à titre d'exemple, pour une rémunération brute de 50.000 euros, le salarié français paiera l'impôt sur le revenu le plus faible d'Europe mais subira parallèlement un niveau de charges sociales nettement plus élevé que ses voisins européens. Son employeur, quant à lui, supportera des charges sociales patronales défiant toute concurrence.

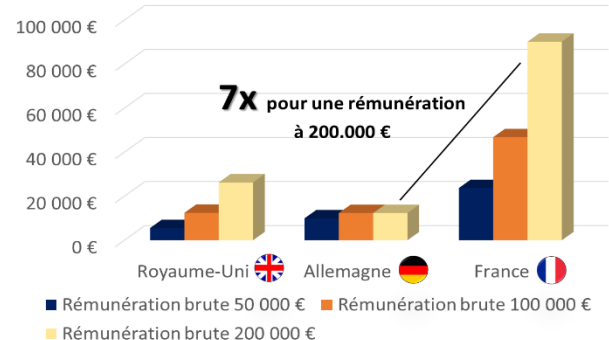
IMPOT SUR LE REVENU



CHARGES SOCIALES SALARIALES



CHARGES SOCIALES PATRONALES



La France reste l'un des champions européens de la ponction globale sur les salaires

La première question que tout un chacun serait tenté de se poser est celle de savoir si le haut niveau d'impôt sur le revenu pratiqué par les autres Etats européens contrebalance nos lourdes charges sociales salariales.

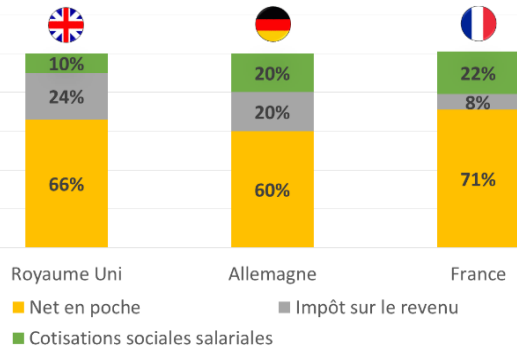
Au niveau du salarié, la réponse est très claire : le niveau de ponction globale pesant sur lui est nettement plus bas que celui de ses voisins britanniques ou allemands.

Toutefois, si l'on cumule les ponctions à la charge du salarié et celles de son employeur, la France reste l'un des champions européens de la ponction globale pesant sur les salaires.

Ainsi, à rémunération brute équivalente, l'Etat français percevra de tous les acteurs (employeur et salarié confondus) une moyenne de 75% à 80% du salaire brut là où le gouvernement britannique percevra entre 45% et 50% et les allemands entre 55% et 60%.

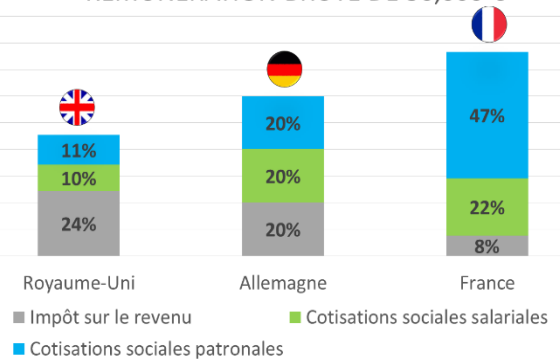
PONCTION GLOBALE SALARIALE

REMUNERATION BRUTE DE 50,000 €

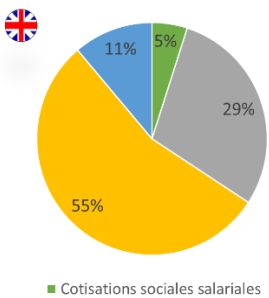


PONCTIONS GLOBALES

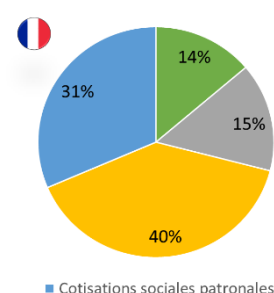
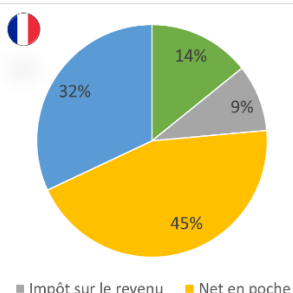
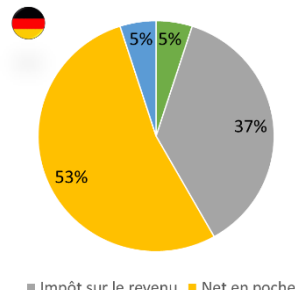
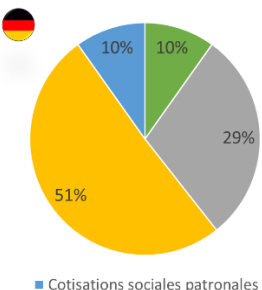
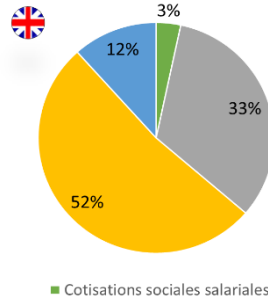
REMUNERATION BRUTE DE 50,000 €



COUT ENTREPRISE DE 125,000 €



COUT ENTREPRISE DE 250,000 €



L'essentiel de la ponction globale pratiquée en France pesant majoritairement sur l'entreprise, le salarié quant à lui justifiant d'un net en poche (après impôt) légèrement supérieur à ses collègues étrangers, ce dernier pourrait a priori, se sentir plus concerné par une baisse de l'impôt sur le revenu que par une diminution des charges sociales de son employeur.

Mais c'est méconnaître les réalités économiques des entreprises qui, lors d'une embauche, raisonnent bien évidemment en coût global (rémunération brute + charges sociales patronales) et non simplement en termes de rémunération brute. Le poids important des charges supportées par l'employeur viendra alors inévitablement grever la poche du salarié.

A enveloppe constante, un salarié français percevra un net en poche inférieur de 13% à celui d'un allemand et de 20% à celui du britannique.

Si le salarié pouvait se sentir de prime abord favorisé par rapport à ses voisins, le niveau élevé des charges sociales patronales françaises vient pourtant au final impacter indirectement sa rémunération nette et freiner la compétitivité des sociétés françaises.

L'objectif affiché par le Président en réduisant l'impôt sur le revenu est de permettre une plus grande justice fiscale et favoriser les ménages modestes. Il serait néanmoins à notre avis plus efficace de baisser le niveau des charges sociales patronales ce qui permettrait à la France de se mettre au diapason de ses voisins, de favoriser l'embauche et d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés.

Il est peut être grand temps que la France cesse de tourner dans le sens inverse des aiguilles européennes.

Céline HUET / Dounia OUCHALLAL TAL

Avocats

Cabinet HUETAX

HUETAX AVOCATS

162, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

Tel : +33 (0)1 40 72 51 18 – contact@huetax.com

